

# DROIT DE PROPRIÉTÉ ET PROTECTION DE LA NATURE

Jean-Paul PIGASSE

*Journaliste*

Je voudrais vous livrer les réflexions d'un observateur sur le problème, délicat et complexe, des relations existant entre l'État et le secteur privé dans le domaine de la protection de l'environnement.

La société moderne a engendré, chacun le sait, des atteintes considérables à l'environnement. Celles-ci ont été provoquées par le développement rapide de l'industrie depuis le début de ce siècle, qui a entraîné toutes sortes d'effets négatifs : urbanisation, pollution, désertification des campagnes ... La richesse individuelle, en s'accroissant, a conduit, d'autre part, l'homme à accaparer la nature et à dégrader fortement l'environnement dans lequel il vivait jusque là.

Il y a donc eu une période d'anarchie qui a duré toute la première moitié de ce siècle et qui, par ses excès, a engendré une réaction de la collectivité. En ont résulté des législations nationales et internationales de plus en plus contraignantes qui ont fini à leur tour par devenir paralysantes et ruineuses. Si bien qu'au terme provisoire de l'évolution, une réévaluation complète des relations entre le public et le privé s'impose à très court terme.

Dans cette affaire, qui concerne tous les pays sans exception, la France est un cas particulier dans la mesure où, aux cours des siècles, l'État y a accumulé un patrimoine gigantesque, patrimoine que, soit dit en passant, la lutte pour la protection de l'environnement a permis d'accroître encore tout récemment comme le prouve la création d'institutions comme le Conservatoire du Littoral.

Il y a quelque mois nous avons procédé à une évaluation de ce que représente aujourd'hui, en France, le bien public par rapport au bien privé. Et nous sommes arrivés à la conclusion que la fortune collective de chaque Français s'élève à environ dix millions de Francs. Or l'entretien de ce patrimoine se révèle de plus en plus coûteux : il entraîne des dépenses énormes qui ruinent peu à peu le pays et provoquent une sorte de collectivisme larvé où la richesse publique augmente à un rythme rapide tandis que la richesse privée stagne ou décroît.

Il faut savoir que cette politique est parvenue à son terme parce que l'État Français se trouve lui-même en quasi faillite. Avec plus de quatre mille milliards de francs de dettes et un endettement public qui croît de quatre à cinq cent milliards de francs par an, il ne peut plus poursuivre la politique d'accumulation qu'il pratiquait jusqu'alors.

Phénomène plus grave il n'a même plus aujourd'hui les moyens d'entretenir correctement son patrimoine, ce qui a pour conséquence des menaces croissantes notamment dans le domaine de l'environnement.

Je suis convaincu, pour ma part, que la nécessité aidant, la plupart des acquisitions faites depuis un demi siècle par les institutions publiques — administrations, services publics, entreprises publiques, collectivités locales ... — vont devoir rapidement être cédées. Or c'est là un problème tout à fait considérable qui ne peut manquer d'avoir un impact très direct sur l'environnement.

L'État — j'entends par ce terme l'ensemble de la sphère publique —, aux prises avec des difficultés financières de plus en plus grandes, se trouvera en effet contraint de vendre une partie de ses actifs. Or le risque est grand que les collectivités publiques concernées par ce vaste mouvement de retrait procèdent sans ordre ni méthode et, notamment, ne se préoccupent aucunement des atteintes à l'environnement qui pourraient en résulter.

Nous sommes au terme d'une évolution où l'État va devoir changer d'attitude par rapport au secteur privé et où ce dernier, par la force des choses, aura à assumer l'essentiel de la protection de la nature. Il va donc falloir trouver un nouveau mode de relations entre le public et le privé, la sphère de l'État et celle de la propriété privée, car seule cette dernière aura les moyens financiers nécessaires pour faire face aux besoins.

L'un des problèmes majeurs qui se posera en France dans les années à venir sera donc précisément de déterminer comment le secteur privé prendra le relais d'un État devenu incapable de faire face à ses obligations. Bien au-delà de l'écologie, ce problème touche aux fondements même de notre société et concerne la redéfinition des rôles respectifs de la collectivité et de l'individu.

Jean-Paul PIGASSE